

REGLES DE VIE AU CDI DU LYCEE FRANÇOIS MAURIAC

Le CDI est un lieu de **lecture**, de **travail** et de **calme**. Vous y êtes les bienvenus si vous avez un **PROJET DE TRAVAIL**. Dans le cas contraire, un choix plus approprié est possible : la MDL est à votre disposition.

MES DROITS	MES DEVOIRS
<i>J'accède librement au CDI pendant ses heures d'ouverture de 8 h à 18 h sauf le mercredi de 10 h à 15h pour :</i>	<i>Je m'engage à...</i>
Faire un travail de recherche documentaire	Ne pas venir au CDI pour bavarder, se restaurer ou jouer
Travailler silencieusement dans l'espace commun, ou la salle de travail après réservation	Ne pas confondre le CDI avec la MDL ou la cour
M'informer sur l'orientation, les études, les métiers, et prendre rendez-vous avec une conseillère d'orientation	Respecter les personnes : silence et courtoisie Remettre au professeur documentaliste ma carte de lycéen(ne) quand elle me la demande
M'informer sur l'actualité mondiale, nationale ou régionale	Respecter les lieux : propreté, rangement du mobilier, matériel
Lire	Respecter les documents : rangement après usage, soin, durée du prêt de 3 semaines renouvelables
Emprunter un document pendant 3 semaines renouvelables, sauf les derniers numéros parus des périodiques	Utiliser les outils informatiques à disposition uniquement dans le cadre de mon travail : logiciels, Internet...
Visiter les expositions présentées	Demander l'autorisation d'utiliser l'imprimante pour 3 feuillets maximum.
Faire des suggestions par écrit (cahier des suggestions) pour les achats de documents ou le fonctionnement du CDI	Respecter la charte informatique
Participer aux animations – lecture	Ne pas utiliser le téléphone portable
Ecouter des documents sonores sans gêner les autres	Respecter le règlement intérieur de l'établissement au CDI aussi